

2013-03-11

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NAMUR**

Procès-verbal; de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11^e jour de mars 2013 à 19h30 à la salle du conseil située au 996, rue du Centenaire, Namur, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Lorne Graham, conseiller #3
Patrick Blanc, conseiller #5

Marianne Labelle, conseillère #4
Josée Dupuis, conseillère #6

Le conseiller suivant est absent :

Jean-Claude Labrie, conseiller #1
Diane Dorion, conseillère #2

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, monsieur Gilbert Dardel. La directrice générale et secrétaire trésorière, madame Cathy Viens, est aussi présente.

Trois (3) contribuables assistent à la séance.

1.0 CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président de la séance confirme qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19h30.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R2013-03-11-01 Il est proposé par madame la conseillère Marianne Labelle

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté.

- 1.0 Constatation du Quorum et ouverture de la séance
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Adoption des procès-verbaux
- 3.1 Adoption de la séance ordinaire du 11 février 2013
- 3.2 Adoption de la séance extraordinaire du 27 février 2013
- 4.0 Période de l'assistance
- 5.0 Informations aux membres du conseil
 - 5.1 Rapport du comité de la voirie
 - 5.2 Rapport du comité de la cueillette des ordures et des matières recyclables
 - 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme
 - 5.4 Rapport du comité des loisirs, sports et socio culturels
 - 5.5 Rapport du comité administratif/ressources humaines/politique familiale/communication
 - 5.6 Rapport du comité du service incendie
 - 5.7 Rapport du maire
- 6.0 Résolutions
 - 6.1 Liste des immeubles devant être vendus
 - 6.2 Mandat du secrétaire trésorier, directeur général
 - 6.3 Appui piste cyclable St-Émile
 - 6.4 SQ – priorités municipales
 - 6.5 Bureau de poste – acceptation de la soumission
 - 6.6 Mois de la jonquille
 - 6.7 Programme changez d'air
 - 6.8 Fêtes Namuroises / autorisation des comptes fournisseurs
 - 6.9 Virée officielle
 - 6.10 Signature de l'entente avec Astral Media (Rouge FM) / Fêtes Namuroises
- 7.0 Finances
 - 7.1 Rapport des heures cumulées
 - 7.2 Activités financières
 - 7.3 Approbation des comptes fournisseurs au 28 février 2013
- 8.0 Seconde période de l'assistance
- 9.0 Varia
- 10.0 Correspondances diverses
- 10.1 Formation en mouvement
- 11.0 Levée de la séance

Adopté à l'unanimité.

3.0 Adoption des procès verbaux

3.1 Adoption de la séance ordinaire du 11 février 2013

ATTENDU que la directrice générale a déposé le procès-verbal de la réunion du 11 février 2013;

R2013-03-11-02 Il est proposé par madame la conseillère Josée Dupuis

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 11 février 2013 soit approuvé tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

3.2 Adoption de la séance extraordinaire du 27 février 2013

ATTENDU que la directrice générale a déposé le procès-verbal de la réunion du 27 février 2013;

R2013-03-11-03 Il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Blanc

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 27 février 2013 soit approuvé tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

4.0 Période de l'assistance

Monsieur le maire répond aux questions des citoyens

5.0 Informations aux membres du conseil

- 5.1 Rapport du comité de la voirie a été déposé
- 5.2 Rapport du comité de la cueillette des ordures et des matières recyclables a été déposé
- 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme a été déposé
- 5.4 Rapport du comité des loisirs, sports et socio culturelle a été déposé
- 5.5 Rapport du comité administratif/ressources humaines/politique familiale/communication a été déposé
- 5.6 Rapport du comité du service incendie a été déposé
- 5.7 Rapport du maire a été déposé

6.0 RÉSOLUTIONS

6.1 LISTE DES IMMEUBLES DEVANT ÊTRE VENDUS

ATTENDU la secrétaire-trésorière soumet au conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières et autres derniers dus à la corporation, à la date 6 mars 2013, afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du code municipal de la Province de Québec ;

R2013-03-11-04 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham

QUE ledit état soit et est approuvé par le conseil et que la secrétaire-trésorière, directrice générale soit et est enjoint de prendre les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Papineau tous les immeubles de la municipalité dont les taxes foncières et autres impositions qui les grèvent n'ont pas été payées.

Adoptée à l'unanimité

6.2 MANDAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE, DIRECTRICE GÉNÉRALE POUR AUTORISER À ENCHÉRIR ET ACQUÉRIR CERTAINS IMMEUBLES, MIS EN VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

ATTENDU que la Municipalité de Namur peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales, et ce, conformément à l'article 1038 du code municipal;

ATTENDU que certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement de taxes et ce, selon la résolution portant le numéro R2013-03-11-04;

ATTENDU que ce Conseil croit opportun d'autoriser la secrétaire trésorière, directrice générale à enchérir et acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

R2013-03-11-05 Il est proposé par madame la conseillère Marianne Labelle

QUE conformément aux dispositions du Code municipal, ce Conseil autorise la secrétaire trésorière, directrice générale pour et au nom de la municipalité, certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 13 juin 2013, et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

Adoptée à l'unanimité

6.3 PISTE CYCLABLE LAC-DES-PLAGES – ST-ÉMILE-DE-SUFFOLK

ATTENDU que la municipalité de Lac-des-Plages et la municipalité de St-Émile-de-Suffolk désirent aménager une piste cyclable pouvant faire le tour du Lac des Plages en entier et de rendre aux municipalités de St-Émile-de-Suffolk et de Namur;

ATTENDU que la municipalité de Lac-des-Plages et la municipalité de St-Émile-de-Suffolk ont entamé des démarches pour que des plans soient présentés au MTQ (Ministère des Transports) pour raccorder le chemin du Tour-du-Lac à la route 323 et à la route des Cantons de St-Émile-de-Suffolk pour vélos uniquement;

ATTENDU que la municipalité de Lac-des-Plages et la municipalité de St-Émile-de-Suffolk désirent travailler en collaboration pour aménager un circuit cyclable raccordant les deux (2) villages;

ATTENDU que la piste cyclable devrait longer la route 323 à la hauteur du Camp Ozanam;

ATTENDU que le MTQ prévoit faire des travaux sur la route 323 à la hauteur du Camp Ozanam.

R2013-03-11-06

Il est proposé par madame la conseillère Josée Dupuis

QUE la municipalité de Namur donne son appui aux municipalités de Lac-des-Plages et de St-Émile-de-Suffolk dans sa demande au MTQ pour qu'un tronçon de la piste cyclable soit permis le long de l'accotement de la route 323 entre le chemin du Tour-du-Lac de Lac des Plages et le chemin route des cantons de St-Émile-de-Suffolk et que les accotements de la route 323 à cet endroit soient pavés sur une largeur de 1.75M au lieu de 1.5M prévu originalement afin d'élargir la route et permettre la circulation des cyclistes à cet endroit sur l'accotement.

Adoptée à l'unanimité

6.4 SQ – PRIORITÉS MUNICIPALES

ATTENDU que la Sûreté du Québec a mis en place en avril 2012 un suivi personnalisé pour une problématique d'intérêt pourtant sur la sécurité de notre municipalité ;

R2013-03-11-07

Il est proposé par madame la conseillère Marianne Labelle

QUE la municipalité de Namur demande à la Sûreté du Québec de mettre l'accent en 2013-2014 sur le vandalisme et les cambriolages.

Adoptée à l'unanimité

6.5 SOUSSION AMÉNAGEMENT DU BUREAU DE POSTE AU 996, RUE DU CENTENAIRE

ATTENDU que trois (3) compagnies de construction ont déposé une soumission pour les travaux d'aménagement du bureau de poste au 996, rue du Centenaire et que les coûts de ces travaux sont les suivants :

Première soumission :	Construction Gilles Molloy
Coût des travaux:	8 299.35\$
Grand total :	9 542.18\$ (taxes incluses)

Deuxième soumission :	Les entreprises R.J. Lamarre
Coût des travaux:	10 185.00\$
Grand total :	11 710.20\$ (taxes incluses)

Troisième soumission :	Construction CPMBI inc.
Coût des travaux:	14 400.00\$
Grand total :	16 556.40\$ (taxes incluses)

R2013-03-11-08

Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham

QUE la soumission déposée au montant de 8299.35\$, taxes en sus, soit acceptée pour ces travaux d'aménagement de Construction Gilles Molloy

Adopté à l'unanimité

6.6 AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT QUE le cancer touche tout le monde et qu'en moyenne, au Québec, toutes les 11 minutes, une personne apprend qu'elle a le cancer et qu'une personne en meurt toutes les 26 minutes ;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est active dans la lutte contre le cancer depuis 1938, et qu'elle est l'organisme national qui contribue le plus à la recherche sur le cancer au pays ;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer lutte sur tous les fronts, non seulement par la recherche, mais aussi par la prévention et le soutien aux nombreuses personnes touchées par cette terrible maladie ;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est maintenant le Mois de la jonquille, symbole de vie de la Société canadienne du cancer, et que celle-ci, chaque année, lance un vaste mouvement de solidarité envers les quelque 180 000 Québécois et Québécoises qui ont actuellement un cancer;

CONSIDÉRANT QUE soutenir les activités du Mois de la jonquille, c'est aussi se montrer solidaire envers les proches touchés par la maladie, affirmer son appartenance à un groupe de citoyens qui lutte contre le cancer et unir sa voix à celle de la Société canadienne du cancer pour dire que nous sommes « Avec vous. Contre les cancers. Pour la vie. » ;

CONSIDÉRANT QUE l'argent recueilli pendant le Mois de la jonquille fait une réelle différence et contribue à aider la Société canadienne du cancer à financer des projets de recherche qui sauveront des vies, à offrir de l'information récente et fiable sur le cancer, à fournir des services de soutien à la communauté, à mettre en place des programmes de prévention et à militer activement afin d'obtenir du gouvernement des lois et politiques publiques qui protègent la santé des Québécois et Québécoises ;

R2013-03-11-09

Il est proposé par madame la conseillère Josée Dupuis

DE DÉCRÉTER le mois d'avril Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adoptée à l'unanimité

6.7 PROGRAMME CHANGEZ D'AIR

CONSIDÉRANT que les particules fines sont très nuisibles à la santé cardio-pulmonaire et coûtent très cher à la société québécoise en frais de santé et d'absentéisme;

CONSIDÉRANT que le chauffage au bois est pour une part importante responsable du smog hivernal;

CONSIDÉRANT que l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) a été mandatée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), afin de mettre sur pied et de gérer un programme de retrait et de remplacement de vieux appareils de chauffage au bois au Québec, excluant le territoire de l'Île de Montréal;

CONSIDÉRANT que l'AQLPA lance le programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « CHANGEZ D'AIR! » offrant une remise jusqu'à 400\$ pour les vieux poêles et 500\$ pour les fournaies et jusqu'à 100\$ pour le système d'évent;

CONSIDÉRANT que l'objectif du programme est de réduire de façon importante le nombre de particules fines en retirant ou en remplaçant 5000 vieux appareils de chauffage;

CONSIDÉRANT que ce programme se déroule en deux phases;

CONSIDÉRANT que la première phase est ouverte à toute la population du Québec et se termine après avoir versé 2500 remises, ou au 31 décembre 2012, selon la première éventualité;

CONSIDÉRANT que la participation des municipalités est requise dans une deuxième phase qui débute le 1^{er} janvier 2013, lesquelles viennent bonifier le programme, en attribuant un montant additionnel de 100\$ pour chaque vieil appareil de chauffage au bois, portant la remise totale à

200\$ pour un retrait et à 500\$ (poêle) ou 600\$ (fournaise) pour le remplacement par un appareil de chauffage certifié EPA ou ACNOR B415.1 qui émet 70 % moins de particules fines ;

R2013-03-11-10 Il est proposé par madame la conseillère Marianne Labelle

QUE la municipalité de Namur n'a pas intérêt à adhérer à ce programme dans l'immédiat;

Adoptée à l'unanimité

6.8 LES FÊTES NAMUROISES – AUTORISATION DES COMPTES FOURNISSEURS

ATTENDU que les Fêtes Namuroises ont dissout leur OSBL afin que la municipalité puisse faire le contrôle financier de l'activité prévue du 1^{er} au 4 aout 2013;

ATTENDU que le déroulement de cette Fête arrive à grands pas;

R2013-03-11-11 Il est proposé par madame la conseillère Marianne Labelle

QUE les comptes fournisseurs des Fêtes Namuroises dont le montant est inférieur à 5000.00 \$ soient payés dans les plus brefs délais.

Adopté à l'unanimité

6.9 VIRÉES OFFICIELLES

ATTENDU que la nouvelle réforme cadastrale sera en place très bientôt :

ATTENDU que certains chemins n'ont pas encore de virée officielle :

ATTENDU que si les virées sont officialisées avant le 1^{er} mai, qu'il n'y aura aucuns frais d'arpentage

R2013-03-11-12 Il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Blanc

QU'IL y aura une virée officielle dans le chemin Marcel-Dardel ainsi que dans le chemin des Ruisseaux.

QUE la directrice générale, madame Cathy Viens, contactera Monsieur François Gauthier Arpenteur afin de débiter les démarches de virées officielles.

6.10 LES FÊTES NAMUROISES – SIGNATURE DE L'ENTENTE AVEC ASTRAL MEDIA (ROUGE FM)

ATTENDU que les Fêtes Namuroises ont dissout leur OSBL afin que la municipalité puisse faire le contrôle financier de l'activité prévue du 1^{er} au 4 aout 2013;

R2013-03-11-13 Il est proposé par madame la conseillère Marianne Labelle

QUE la Municipalité de Namur autorise la directrice générale, madame Cathy Viens, à signer l'entente de partenariat avec Astral Media (ROUGE FM).

Adopté à l'unanimité

7.0 Finances

7.1 Rapport des heures cumulées

Le rapport des heures cumulées a été déposé par la directrice générale, secrétaire trésorière.

7.2 Activités financières

Le rapport des activités financières n'a pas été déposé par la directrice générale, secrétaire trésorière.

7.3 Approbation des comptes fournisseurs

ATTENDU que la directrice générale, secrétaire trésorière dépose à la table du conseil la liste des comptes fournisseurs du mois février 2013 totalisant un montant de 38 037.80\$.

R2013-03-11-14 Il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Blanc

QUE le paiement des comptes à payer au montant de 38 037.80\$ est approuvé et que la secrétaire trésorière est autorisée à débiter les affectations concernées.

Adopté à l'unanimité

8.0 Seconde période de l'assistance

9.0 Varia

10.0 Levée de la séance

R2013-03-11-15 Il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Blanc

QUE la séance soit levée à 22h10

Adopté à l'unanimité

Gilbert Dardel, maire

Cathy Viens, directrice générale
Secrétaire-trésorière